

Règlement de placement

Annexe 1

**Stratégie de placement et marges
d'écart tactiques
valable à partir du 1^{er} janvier 2024**

Annexe 1 du règlement de placement, valable à partir du 1^{er} janvier 2024
Stratégie de placement et marges d'écart tactiques

Catégorie de placement	Part minimum	Part stratégique	Part maximum	Valeur de référence
Liquidités CHF	1 %	3 %	Σ 30 %	FTSE-Russel CHF 3M Eurodeposit
Liquidités devises	0 %	0 %		
Obligations CHF	10 %	22 %	35 %	Swiss Bond Index ESG AAA-BBB TR
Obligations devises	0 %	15 %	Σ 55 % 20 %	FTSE-Russel WGBI Hedged CHF TR
Actions CHF	Σ 15 %	12 %	Σ 45 %	Swiss Performance Index Gross
Actions devises		23 %		MSCI ACWI ex-Switzerland ESG Leaders Net TR CHF Index
Immeubles CHF	15 %	22 %	Σ 30 %	Composition ¹ : Indice principal Immo-Index CH CAFP SWIIT SXI Real Estate Funds Broad TR
Immeubles devises	0 %	0 %		
Placements alternatifs	0 %	0 %	5 %	S&P GSCI Gold TR Index
Matières premières ²	0 %	3 %	5 %	
Total devises ³	0 %	26 %	35 %	—
Placements chez l'employeur	0 %	0 %	5 %	—

La valeur cible de la réserve pour fluctuation de valeur s'élève à 13 % du capital de prévoyance.

Approuvé par le Conseil de fondation le 13 décembre 2023.

¹ L'indice de référence du portefeuille immobilier doit refléter l'allocation effective en instruments de placement cotés et non-cotés. C'est pourquoi l'indice de référence est composé de deux sous-indices (composition) et redéfini chaque fois en fonction des pondérations au 31 décembre de l'année précédente. La part cotée est mesurée par le SWIIT et la part non-cotée par la CAFP.

² La part stratégique consiste en un investissement en or. Les placements en matières premières fossiles et agricoles (pétrole, gaz naturel, charbon, céréales, matières premières périssables, secteur de l'élevage) sont règlementairement exclus.

³ Devises étrangères (limites après déduction de la couverture stratégique des risques de change au sein de la catégorie de placement Obligations. La part de devises étrangères non couverte ne peut règlementairement pas dépasser 35 % de la fortune)